



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le: انواكشوط في:

Numero: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 10/CNCMP/2021
DU 23/02

Le mardi 23 février 2021 à 15 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1%- *Examen du projet de marché* par entente directe relatif à la fourniture et transport de **7800 tonnes de DAP** destinées à la campagne agricole chaude 2021; **Ref: Lettre N°0011 reçue le 22 Février 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CMD/CSA portant sur la passation d'un marché par entente directe avec OCP Sénégal pour la fourniture et le transport de 7 800 tonnes de DAP pour un montant de 5 109 000 Euros HT et HD avec un délai de livraison de 21 jours après confirmation de la lettre de crédit et ce, sous réserve, d'insérer dans le corps du marché, un article précisant que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la Loi 2010- 044 portant code des marchés publics

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA CAMEC

Réexamen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition de médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire pour le compte de la CAMEC, **Ref : Lettre N°06 reçue le 23 Février 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies et sous réserve de la prorogation des validités des offres, de la précision des items attribués à chaque soumissionnaire et du respect des délais de livraison exigés dans le DAOI, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport aux attributions de la CPMP/CAMEC sauf concernant celles dont les bénéficiaires ont présenté des garanties de soumission après l'ouverture des offres (CIRON DRUGS et ICPA Health Product LTD),. Cet extrait annule et remplace celui du PV n° 7/CNCMP/2021 en date du 10 février 2021.

Les nouvelles attributions se présentent comme suit:

TRIDEM PHARMA pour 4 items attribués à un montant de 12.913.720,8 HTT et Impôts en MRU; RAFFFIN pour 2 items attribués à un montant de 4.359.247,50 HTT et Impôts en MRU; B BRAUN pour 7 items attribués à un montant de 8.752.909,44 HTT et Impôts en MRU ; KING PHARMA pour 393 items à un montant de 328.749.893,36 HTT et Impôts en MRU ; GROUPEMENT VERVE HUMAN CARE LABORATORIES & GST CORPORTATION pour 155 items à un montant de 152.866.264,32 HTT et Impôts en MRU; GRP GC PHARMA ET AFRIQUE SERVICE MEDICAUX pour 17 items à un montant de 34.060.285,04 HTT et Impôts en MRU; CSEP pour 75 items à un montant de 126.221.356,22 HTT et Impôts en MRU; FHC PHARMACEUTICA pour 5 items à un montant de 5.214.821,63 HTT et Impôts en MRU; SQUARE PHARMACEUTICALS LIMITED pour 14 items à un montant de 5.229.027,24 HTT et Impôts en MRU; GROUPEMENT MIE PHARMA ET HOLDING PHARMA & CO pour 4 items à un montant de 1.392.910,60 HTT et Impôts en MRU ; STE PHARMAGHREB pour 3 items à un montant de 452.477,31 HTT et Impôts en MRU; KEDRION BIOPHARMA pour 3 items à un montant de 4.659.225 HTT et Impôts en MRU; ADHE ELS Sa pour 16 items à un montant de 24.226.502,03 HTT et Impôts en MRU; PHARCOMEDIC pour 6 items à un montant de 12.800.411,39 HTT et Impôts en MRU; MERIL & ETS TAWFIGH pour 12 items à un de 38.825.539,25 HTT et Impôts en MRU; SOTHEMA pour 22 items à un montant de 61.663.672,75 HTT et Impôts en MRU; GROUPE SAIDAL pour 1 item à un montant de 32.167,80 HTT et Impôts en MRU ; IMC pour 1 item à un montant de 234.876,00 HTT et Impôts en MRU; DAR ESSAYDALLI pour 5 items à un montant de 1.110.640,10 HTT et Impôts en MRU; GALENICA pour 6 items à un montant de 1.015.794,02 HTT et Impôts en MRU; LABORATOIRES LAFRAN pour 62 items à un montant de 93.038.156,85 HTT et Impôts en MRU; SAHAM PHARMA pour 2 items à un montant de 2.048.782,50 HTT et Impôts en MRU; FRATER RAZES FORMES INJECTABLES pour 2 items à un montant de 112.927.70 HTT et Impôts en MRU ; FRATER RAZES FORMES SECHES pour 1 item à un montant de 434.010,00 HTT et Impôts en MRU; LABORATOIRES MEDIS pour 6 items à un montant de 1.105.874 HTT et Impôts en MRU.

3%- Examen du projet de marché par entente directe relatif à l' Acquisition en Urgence d'une *Plateforme de Séquençage* destinée au suivi épidémiologique des mutations du génome du COVID 19 à l'INSRSP pour le compte du Ministère de la Santé; Réf : Lettre N°005 reçue le 15 Février 2021.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas le recours au mode dérogatoire par entente directe.

LE PRÉSIDENT
THIAM ZAKARIA

Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Jemal Mahfoudh
- Maalouma Limam Dahi
- Mohamed Saber

Le représentant du Contrôle Financier : Abderrahmane Abdoul